



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

**Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré**

Suite à la consultation numérique des adhérents du **SIAES - SIES** et au congrès du **SIAES** qui s'est tenu le 3 juin, le **SIAES** (Aix-Marseille) et le **SIES** (syndicat national) **appellent à la grève les jours des épreuves du Baccalauréat (du 17 au 21 juin) et les jours des épreuves du Diplôme National du Brevet (27 et 28 juin).**

Si le ministre de l'éducation nationale n'abandonne pas ses réformes (baccalauréat, lycées, voie professionnelle), si la Loi Dussopt dite de « *transformation de la fonction publique* » et la Loi Blanquer dite « *Pour une école de la confiance* » ne sont pas retirées, **le SIAES et le SIES se réservent également le droit, en fonction de la mobilisation des personnels, d'appeler à la grève pour les jours de corrections et de jurys.**

La profession fait face à un profond mépris de la part du ministre de l'éducation nationale, du gouvernement et du président de la république, qui, en restant sourds aux revendications des personnels et en pratiquant un simulacre de dialogue social, portent l'entière responsabilité du conflit actuel et nous contraignent à adopter cette modalité d'action.

➤ Le déclassement moral et social des professeurs et CPE et de l'ensemble des fonctionnaires, que le **SIAES - SIES** dénonce régulièrement dans ses publications, s'accroît. La paupérisation, des actifs comme des retraités, est inacceptable. **Une revalorisation substantielle et immédiate de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires est impérative.**

➤ Depuis plus d'un an, le **SIAES - SIES** s'est mobilisé, y compris dans un cadre intersyndical, contre la réforme du baccalauréat, la réforme du lycée, la réforme de la voie professionnelle et la Loi Blanquer. Le **SIAES - SIES** a appelé à plusieurs grèves et à des manifestations hors temps de travail. **Le ministre refuse de négocier.**

➤ Le **SIAES - SIES** a informé et mis en garde la profession contre le **projet du président de la République et du gouvernement de destruction de la Fonction Publique, des statuts des fonctionnaires et du Code de pensions civiles et militaires** (cf. « *Courrier du SIAES* » n° 77 de juillet 2018 et n° 80 de mars 2019). Alors que les élections professionnelles se sont déroulées dans la fonction publique en décembre 2018, établissant pour quatre ans la représentativité des organisations syndicales, le président de la République et le gouvernement soutiennent une Loi visant à **supprimer le paritarisme dès janvier 2020**. Le **SIAES - SIES** a appelé, ainsi que la quasi-totalité des organisations syndicales de la fonction publique, à la grève et aux manifestations le jeudi 9 mai contre la Loi Dussopt. Cette Loi, que le gouvernement a fait examiner en procédure accélérée, a été adoptée par l'Assemblée nationale le 28 mai et sera examinée par le Sénat en vue d'une adoption avant la fin de l'été. C'est une guerre éclair qui nous est déclarée. Il s'agit d'une **attaque sans précédent contre la Fonction Publique, les statuts, le paritarisme, les droits des fonctionnaires et leurs syndicats**. Le Gouvernement veut tout simplement **supprimer tous les acquis et toutes les protections mises en place après la seconde guerre mondiale et remettre totalement en cause le modèle de la Fonction Publique. La mise en place d'une « démocratie » se poursuit**. Cette loi prévoit de réduire quasiment à néant les attributions des Commissions Administratives Paritaires qui sont la pierre angulaire de la défense individuelle et collective des agents et qui garantissent la transparence des opérations et l' égalité de traitement . Dès janvier 2020, les Commissions Administratives Paritaires ne seraient plus consultées pour les mutations, la mobilité, les avancements ou les promotions. Les futures Commissions Administratives Paritaires ne seraient plus instituées par corps (différents corps de professeurs, CPE, différents corps de personnels administratifs etc.), mais par catégories (catégorie A, catégorie B, catégorie C) et seraient uniquement consultées en cas de recours individuel ou pour sanctionner les personnels (commission disciplinaire).

Cette loi permettrait de recourir massivement aux contrats, de nommer des non-fonctionnaires dans les emplois de direction de la Fonction Publique d'Etat et créerait un « *contrat de projet* » (CDD d'une durée maximale de 6 ans, sans droit à CDI ou à titularisation).

L'étape suivante consiste à basculer dès 2025 les fonctionnaires (et les autres régimes) dans le régime de retraite universel à points voulu par le Président de la République.

Le SIAES - SIES exhorte l'ensemble des personnels à prendre conscience de la gravité de la situation et à se mobiliser contre cette loi pour faire échec aux projets du Gouvernement.